

26/09/09 14:32

Messieurs et Mesdames les membres du comité du CBF,

A entendre certains membres du comité, beaucoup voudraient qu'une réunion de comité soit mise en place pour statuer sur l'affaire Turpeau mais personne n'ose demander qu'elle soit effective soit par peur soit par méconnaissance de nos statuts.

L'article 13 (-réunion et délibérations du comité-) de nos statuts est très claire : "*le comité se réunit sur convocation de son président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au minimum 2 fois par an, ou sur demande du tiers de ses membres avec proposition d'un ordre du jour précis.*"

Je propose à tous les membres du comité de demander qu'une réunion de comité soit programmée au plus vite avec pour ordre du jour : **examen de l'affaire Turpeau-Bessy-Barrière, suite ou sanctions demandées.**

Je compte sur, au minimum, le tiers des membres du comité pour me répondre.

Cette condition atteinte permettra d'exiger une RC dans les plus brefs délais et d'assainir la situation.

Je comprends que certains membres du comité pro-Turpeau refusent de répondre et ceux là devront prendre leur responsabilité en cautionnant cette très délicate affaire.

J'attends une réponse de vous avant le 30 septembre 2009. Passé cette date, nous saurons qui cautionne et qui ne cautionne pas le fait de pouvoir acheter un brevet et RC11. La convocation (si elle est demandée par le tiers des membres du comité!!) devra être établie par la secrétaire dans des délais raisonnables.

Pour répondre, pensez à faire un envoi groupé afin que tous les membres reçoivent un double de votre courriel.

Je vous avise également que ce courrier et son résultat sera sur IBF à partir du 30 septembre 2009.

Salutations

MATHIAS Franck